



Attestation provisoire de séjour

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai la nationalité russe (non UE). Je suis en train de terminer mes études à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse, avec le titre de docteur en Sciences Informatiques (le niveau bac+5 en France). Je veux continuer ma carrière en France et à trouver un emploi.

En ayant le statu visiteur en France (qui donne pas le droit de travailler), puis-je demander un titre de séjour qui me donne un droit de travailler en France suit à mes compétences professionnelles (par exemple une attestation provisoire de séjour)? Si le cas, comment je peux procéder avec ce titre et combien de temps ce procédure peut prendre pour moi ?

Par Visiteur

Bonjour,

Avez vous une promesse d'embauche en France?

Si tel est le cas, vous pourrez demandé une carte de séjour temporaire mention salarié qui est délivrée sur présentation d'un contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à douze mois.

En principe l'administration accède à votre demande dans un délai de 2 mois.

Cordialement